

**Erziehungsdirektion  
des Kantons Bern**

Amt für Kultur

Denkmalpflege

Münstergasse 32  
3011 Berne

Téléphone 031 633 40 30  
Fax 031 633 40 29  
[www.be.ch/denkmalpflege](http://www.be.ch/denkmalpflege)  
[denkmalpflege@erz.be.ch](mailto:denkmalpflege@erz.be.ch)

**Direction de  
l'instruction publique  
du canton de Berne**

Office de la culture

Service des monuments  
historiques

## **Remise de prix / conférence de presse Villa Favorita, Faubourg du Jura 39, Bienne, le 25 janvier 2011**

### **Distinction pour les travaux de restauration de la Villa Favorita**

#### Situation du point de vue de l'urbanisme

En 1861, le pasteur August Thellung fit construire une demeure néoclassique à deux étages sur un terrain pentu au centre de Bienne, un peu en retrait de la rue : la Villa Favorita.

Entourée d'un jardin aux allures de parc descendant jusqu'à la rue, la propriété était à l'époque une illustre adresse. Des murs de soutènement formant un arc de cercle et une fontaine viennent border la spacieuse cour inclinée.

L'architecture néoclassique caractéristique de la Villa Favorita a servi d'inspiration pour d'autres villas du quartier Rebberg de Bienne (Faubourg du Jura 41, Choisy, ou encore Rue du Stand 43).

#### Extérieur

L'impressionnante villa se distingue par son étage de soubassement rustiqué, ses hautes fenêtres typiques de l'époque assorties de cadres soigneusement profilés et, côté ouest, sa véranda en bois, à deux étages, dont le toit plat est bordé de fins bardeaux et dont les fenêtres à croisillons comportent des carreaux parfois colorés.

#### Intérieur

Le maître d'ouvrage a également aménagé l'intérieur de l'habitation avec élégance, jusqu'à la salle de musique dans les combles. Ainsi, on trouve une série d'éléments de décoration intérieure non seulement dans la cage d'escalier, mais aussi dans les pièces d'habitation. On peut par exemple citer les boiseries sur les murs et les plafonds, les parquets, les plafonds décorés de modénatures en stuc et de rosaces centrales, ou encore un sol de salle de bains en carrelage d'époque. La remarquable cage d'escalier semi-circulaire en grès, comportant



de beaux paliers d'accès aux appartements, est ornée de précieuses tapisseries décorées d'exception, typiques de l'époque, à l'étage de soubassement. On remarquera également les peintures sur les murs et les plafonds ainsi que les montants de porte en marbre.

#### Monument historique digne de protection

Son apparence extérieure, sa situation du point de vue de l'urbanisme ainsi que son intérieur bien agencé et richement équipé font de la « Favorita » un monument historique digne de protection.

#### Mesures de restauration

Bien qu'il ait été négligé durant de longues années, le bâtiment n'était pas délabré lorsque Barbara Müller Thalmann et Ivo Thalmann l'ont pris en charge fin 2007, mais il avait besoin d'être rénové. Par chance, aucun élément n'avait été enlevé de la maison dans les années précédentes. Des cloisons avaient toutefois été rajoutées et certaines boiseries murales avaient été peintes. La Villa a été rénovée par les propriétaires en collaboration avec Jürg Schweizer, à l'époque conservateur cantonal des monuments historiques, avec pour objectif de lui redonner autant que possible son aspect original. Les installations intérieures surannées ont dû être remplacées, les cloisons construites ultérieurement ont été abattues, le toit a été isolé, les couches de peinture ajoutées ont été grattées, les surfaces peintes abîmées ont été nettoyées, les accrocs dans les tapisseries ont été réparés et les vitres cassées ont été remplacées. Deux interventions d'envergure ont dû être menées pour obtenir des appartements d'environ 160 m<sup>2</sup> à chaque étage de la Villa : l'ajout d'une salle de bain au rez-de-chaussée et d'une cuisine au premier étage. Deux familles vivent à présent depuis deux ans dans ce bâtiment néoclassique restauré avec soin et bénéficiant d'une infrastructure des plus modernes.

#### **Histoire de la Villa Favorita : quelques repères**

- La Villa Favorita est construite en 1861 pour August Thellung (1811-1897), pasteur à Bienne et doyen du chapitre de Nidau.
- En 1997, la commune municipale de Bienne achète le bâtiment à un groupe de construction en tant qu'objet de démolition afin de garantir la création future d'un tunnel de contournement de la vieille ville. Le groupe souhaitait construire un immeuble sur le terrain.
- La « Favorita » est divisée en six appartements où, jusqu'en 2002, logent des travailleurs étrangers.
- Les coûts de chauffage et les autres charges ayant pratiquement égalé le montant du loyer, une décision de principe doit être prise à l'automne 2002. Comme le terrain est destiné à la construction d'un tunnel de contournement de la vieille ville, la seule possibilité envisagée est la démolition.

- Dix ans plus tôt, la Villa avait déjà fait la une des journaux en raison d'une opération coup-de-poing durant laquelle des arbres remarquables avaient été abattus sur le terrain, au grand désarroi d'une grande partie de la population. La Ville argumenta que les frais d'assainissement étaient démesurés.
- Le 16 décembre 2002 l'inspection des constructions de la Ville de Bienne informe le Service cantonal des monuments historique que le Département des immeubles de la Ville de Bienne a déposé une demande de démolition pour la Villa Favorita. Etant donné qu'il s'agit d'un objet digne de protection, le Service des monuments historique du canton de Berne est consulté dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire.
- Le 31 janvier 2003, à la préfecture de Bienne, le Service des monuments historiques du canton de Berne et Patrimoine bernois s'opposent à la démolition.
- Le 20 février 2003, le postulat « Nein zur Zerstörung der Villa Favorita » (Non à la destruction de la Villa Favorita) est déposé, en particulier contre la coupure de l'eau et de l'électricité qui équivaldrait à démolir le bâtiment de manière insidieuse.
- Sur intervention du Service cantonal des monuments historiques, le préfet du district de Bienne prend, le 6 mars 2003, la décision de faire interrompre la démolition jusqu'à nouvel ordre, afin que les coûts nécessaires à une utilisation future du bâtiment par un architecte spécialiste des monuments historiques puissent être évalués.
- Le 13 juin 2003, le Conseil communal de la Ville de Bienne répond au postulat « Nein zur Zerstörung der Villa Favorita » : le scénario d'une rénovation puis d'une location des lieux permettant de couvrir les coûts générés est jugé irréaliste, raison pour laquelle la Ville de Bienne choisit de ne pas restaurer elle-même l'objet. Le Conseil communal ordonne cependant plusieurs mesures visant à protéger le bâtiment, notamment l'enlèvement du matériel de chauffage de valeur ou encore des patrouilles nocturnes devant empêcher les actes de vandalisme. Entre temps, une étude préalable sur les transports dans l'agglomération de Bienne a conclu que la construction du tunnel de contournement de la vieille ville ne pourrait être financée. Au vu des réactions suscitées, Le conseil municipal indique par ailleurs qu'il devrait être possible de vendre la « Favorita ». Le postulat est adopté et classé comme étant réalisé.
- Après cette décision, la Villa Favorita reste encore inhabitée pendant plus de deux années. Le conservateur cantonal des monuments historiques, Jürg Schweizer, se bat pour l'assainissement et la restauration de ce précieux bâtiment porteur d'histoire de l'architecture. Il en appelle à plusieurs reprises au maire et au Département des immeubles de la Ville de Bienne. Selon lui, l'état de la villa permet un nouvel aménagement.
- La Villa Favorita est en mauvais état lorsqu'elle est prise en charge par l'architecte Ivo Thalmann et sa femme Barbara Müller Thalmann en 2007. La restauration a pour

objectif de lui rendre autant que possible son état original. Depuis deux ans, deux familles habitent dans ce bâtiment néoclassique, rénové de façon exemplaire.